

**ARRETE N°27/2026**

**OBJET : FIN DE DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MONSIEUR PAULO SALGODO LOPES**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°123/2024 en date du 12 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°99/2025 en date du 20 novembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de rapporter les délégations de fonction et de signature à Monsieur Paulo SALGADO LOPES, conseiller municipal ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Les arrêtés n°123/2024 et n° 99/2025 respectivement en date du 12 décembre 2024 et du 20 novembre 2025 portant délégation de fonction/signature à Monsieur Paulo SALGADO LOPES sont rapportés.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur Paulo SALGADO LOPES

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 24 février 2026

Madame le Maire,  
Christine FLECK

